

Règlement Run and Bike

Bayeux Aventure

Objet :

Le Run and Bike est une discipline sportive qui se pratique en équipe de deux. Le but est de parcourir une distance en alternant la course à pied et le vélo. L'équipe dispose d'un seul vélo qu'ils se partagent. A tour de rôle le coureur devient vététiste, et le vététiste devient coureur. Il n'y a aucune contrainte de changement. C'est l'équipe qui choisit à quelle fréquence ils veulent changer les rôles. Toute fois, en aucun cas le vélo doit être posé à terre durant la totalité de la course. Le passage du vélo entre le vététiste et le coureur se fait de mains à mains.

Le Run and Bike sera composé de 4 courses différentes avec un départ pour chaque course. Une course de 2km, une course de 4 km (deux boucles de 2km), une course d'environ 10 km et une course de 20 km (deux boucles de 10km).

Elle aura lieu le Dimanche 27 Septembre 2026 à 9 heures avec un départ et une arrivée au parc Bayeux Aventure.

Organisateur :

Le Run and Bike est organisé par le Parc Bayeux Aventure.

SARL Bayeux Aventure, Ferme de Rabodange 14400 Cussy

bayeux.aventure@gmail.com / <https://bayeux-aventure.fr/>

La course et les conditions de participations :

Le Run and Bike sera composé de quatre courses différentes :

- Une course de 2 km pour les jeunes nés en 2015 et 2016.
- Une course de 4 km (2 boucles de 2 km) pour les jeunes nés en 2013 et 2014.
- Une course d'environ 10 km pour les personnes nés en 2012 et avant.
- Une course d'environ 20 km (deux boucles de 10km) pour les personnes nés en 2008 et avant.

Il y aura un départ pour chaque course. Il sera donné pour les coureurs qui partiront 300m avant leurs coéquipiers qui les attendront en vélos afin de disperser les participants. Ensuite les participants pourront partir avec leurs coéquipiers sur le parcours.

- Sur le parcours de 2 km les premiers participants vont finir la course en 10 minutes environ et les derniers en 20 min.
- Sur le parcours 4 km les premiers participants termineront en 15 minutes environ et les derniers finiront le parcours en 25 minutes.

- Sur le parcours de 10 km les premiers coureurs finiront le parcours en 30 minutes environ et les derniers finiront le parcours en 1h10.
- Pour le parcours de 20 km les premiers coureurs feront le parcours en 1 heure environ et les derniers finiront le parcours en 2 heures.

La course sera ouverte pour tous les participants concerné par les catégories d'âge présentant un justificatif de non contre-indication à la pratique sportive (certificat médical en cours de validité, Licence FFA, Fftri, FFC en cours de validité ou Formulaire Info Santé à remplir sur le site d'inscription).

Les participants auront le choix de leurs coéquipiers, les équipes pourront être mixtes ou non.

La composition des équipes est libre en respectant les distances maximum en fonction des catégories d'âges du concurrent le plus jeune.

Inscription :

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le dossier d'inscription complet et payé. Le prix de l'inscription pour les courses 10KM et 20KM est de 37 euros par équipes et pour les courses de 2KM et 4KM est de 22 euros par équipes .

Les inscriptions se feront sur la plateforme Strayde. Les participants devront présenter un certificat médical en cours de validité de moins d'un an, mentionnant l'autorisation de la pratique de la course à pied et du vélo en loisirs ou en compétition et/ou licence FFA, Fftri, FFC en cours de validité.

La clôture des inscriptions est fixée la veille de la course soit le 26 septembre 2026 à 23h59.

Toute personne inscrite pourra bénéficier d'un chronométrage, d'un ravitaillement, d'un t-shirt et d'une entrée pour le parc l'après midi.

Toute inscription est définitive et non remboursable.

Dossards :

Les dossards seront à récupérer la veille ou le jour même de la course. L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la course, le dossard fourni par l'organisation au niveau de la poitrine ou du ventre. Celui-ci doit rester visible. Il ne doit pas être plié ni coupé.

Participants :

Les participants s'engagent à respecter les consignes et les instructions de course données par l'organisation/la direction de course. Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, à ses annexes ou documents assimilés, aux directives de l'organisation, avant, pendant et après la course, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés (respect de la faune, de l'environnement, du code de la route, assistance à personne en danger, etc.).

Les participants s'engagent à respecter les règles et les engagements particuliers : charte environnementale, valeurs, éthique ainsi qu'au régime de sécurité routière choisi pour l'événement.

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

Les participants ont connaissance des risques spécifiques liés à leur participation au Run and Bike qui inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel. L'organisation ne peut pas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Les affaires personnelles des participants sont de la responsabilité des pratiquants en dehors des zones gérées par l'organisateur.

Parcours :

Il existe 4 parcours différents :

Parcours 1 pour les jeunes (2015 et 2016) :

- 1 boucles de 2 km.

Parcours 2 pour les jeunes (2013 et 2014) :

- 2 boucles de 2 km soit un parcours de 4 km.

Parcours 3 (2012 et avant) :

- 1 boucle de 10 km.

Parcours 2 pour les adultes (2008 et avant) :

- 2 boucles de 10 km soit un circuit de 20 km.

Classement et chronométrage :

Chronométrage :

La société Smil'Events27 sera en charge du chronométrage de la course. Le temps sera décompté lors du départ des coureurs et prendra fin lorsque le deuxième participant passera la ligne d'arrivée.

Classement :

Le classement sera effectué en fonction du temps réalisé pour parcourir le circuit dans lequel l'équipe est inscrite.

Un classement sera réalisé pour chaque type d'équipe (homme, femme, mixte) dans chaque course. Des récompenses seront attribuées à tous les participants se classant dans les trois premières places de chaque catégorie.

Si les participants d'une même équipe ne sont pas dans la même catégorie alors l'équipe sera inscrite dans la catégorie du participant le plus âgé, sauf si les participants sont dans la catégorie masters et senior dans quel cas ils seront inscrits dans la catégorie senior.

Ravitaillement :

Pour chaque course des ravitaillements seront disponibles pour les participants.

Pour les courses jeunes (2 et 4 km) un ravitaillement sera prévu après la ligne d'arrivée. Pour la course de 10 km un ravitaillement est prévu au 5ème km et à l'arrivée. Enfin pour la course de 20 km un ravitaillement est prévu au 5ème, 10ème 15ème et à l'arrivée.

Matériel Concurrents :

L'ensemble des concurrents devront être munis d'un casque et devront le garder jusqu'à la fin de la course. Seul un vélo est utilisé par l'équipe.

Les vélos à assistance électrique ne sont pas autorisé.

Respect des sites naturels et propriétés privées :

Le parcours traversera notamment des terrains communaux, des terrains privés, des chemins, des bois. Les autorisations de passage sont accordées à la course pour le seul jour de la manifestation. Respecter ces lieux, tant au niveau environnemental (respect, propreté et quiétude), qu'en termes de matériel (clôtures, portails, structures, cultures, aménagement, matériels en place...)

Lors de votre progression, vous pouvez rencontrer d'autres utilisateurs ou animaux sauvages. Votre vigilance et votre comportement doivent toujours être à la hauteur des dangers potentiels que représente l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

Dopage :

Les participants s'engagent à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivant du code du sport.

Droit à l'image :

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Acceptation :

Acceptation du présent règlement : l'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.

En toutes circonstances, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres fédéraux, de l'organisateur et / ou des personnels de secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel, dû au non-respect du Code de la Route ou des consignes de sécurité données par les organisateurs, les signaleurs, les services de Police et de Gendarmerie.

L'organisation décline toute responsabilité concernant le vol ou la dégradation du matériel des concurrents sur le parcours et ses abords.